

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 444

23 mars 2007

SOMMAIRE

Aka & Weber, S.à r.l.	21289	LVC Consult Luxembourg S.A.	21293
Alicante Participation S.A.	21294	Maresol S.à r.l.	21309
all hygiene & beauty solutions S.A.	21299	Met-Lux Métalliseurs Luxembourgeois S.A.	21291
Alpha Transporting Transatlantique Inter- national S.A.	21292	Met-Lux Métalliseurs Luxembourgeois S.A.	21291
Alpha Transporting Transatlantique Inter- national S.A.	21304	Montrouge Campus S.à.r.l.	21282
Association Européenne pour la Préserva- tion et la Valorisation de la Culture et du Patrimoine Juifs	21289	Nasti S.A.	21302
Benot S.A.	21290	NATIXIS Luxembourg Investissements	21281
Burberry Luxembourg (No.1) S.à.r.l.	21305	Oredisio Finance S.A.	21308
Business Commercialisation Gestion S.A.	21292	Participations A & F S.A.	21290
CEP III Investments S.C.A.	21266	Photo Station S.A.	21298
Cese Finance et Immobilière S.A.	21290	Pradera Central Management S.à r.l.	21299
Cryologic Investments S.à r.l.	21295	Promobe Participations S.A.	21312
Cypressen S.A.	21285	Promobe Participations S.A.	21293
De Fuarwemëscher s.à r.l.	21291	Promobe S.A.	21278
Den Beckleck S.A.	21297	Promobe S.A.	21278
Den Beckleck S.A.	21284	Promobe S.A.	21281
Den Beckleck S.A.	21309	Promobe S.A.	21288
Den Beckleck S.A.	21312	Promobe S.A.	21289
Dikomo Investment	21307	Promobe S.A.	21288
ECC (Luxembourg) S.à r.l.	21297	Promobe S.A.	21281
Esculape S.A.	21292	Romeo Holding S.A.	21308
Esculape S.A.	21304	Rosepark	21276
Euroclass Multimedia Holding S.A.	21302	Rynda en Primeur S.A.	21309
Finflor S.A.	21298	Sea Water Charter S.A.	21312
Gibo S.à r.l.	21300	Service Photo Luxembourg S.A.	21286
Hobbit Holding S.A.	21278	S.Terel S.A.	21297
IXIS Luxembourg Investissements	21281	Symbolinvest S.A.	21307
Karina Shipping S.A.	21312	Treveria C S.à r.l.	21286
Les Six F.	21293	TS Holdings (Paris) S.à r.l.	21300
Loginter S.à r.l.	21285	Viale Marconi Immobiliare S.à.r.l.	21294
		Voyages et Autocars Erny Wewer S.à.r.l.	21294

CEP III Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.769.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-second of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) The CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 76.600,

duly represented by Ms Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 December 2006 (hereafter referred to as the « General Partner »).

2) CEP III LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at WALKER SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

duly represented by Ms Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 December 2006 (hereinafter referred to as the « Limited Partner »).

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Hereinafter the General Partner and the Limited Partner will be referred to individually as a « Shareholder » and collectively as the « Shareholders ».

Such appearing parties have requested the notary to draw up the articles of incorporation of a « société en commandite par actions » which they declare organised among themselves as follows:

A. Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. There is hereby established among the parties noted above and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of CEP III INVESTMENTS S.C.A. (hereinafter the « Company »).

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities and quotas of any kind in such companies and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

B. Management - Share capital - Shares

Art. 5. The General Partner is liable for all liabilities of the Company which cannot be paid out of the assets of the Company. The Limited Partner or Limited Partners, as the case may be, being the holder(s) of ordinary shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising its (their) rights as shareholder (s) in general meetings and shall only be liable to the extent of its (their) contribution(s) to the Company.

Art. 6. The Company has a subscribed capital of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) consisting of thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) ordinary class A shares (the « Ordinary class A Shares ») in registered form without nominal value and one (1) management share (the « Management Share ») in registered form without nominal value. The

Ordinary class A Shares together with the ordinary shares of other classes which may be issued in the future shall be referred to as the « Ordinary Shares ».

The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as a « share » or the « shares ».

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at one billion euros (EUR 1,000,000,000.-) represented by one billion ordinary shares in registered form without nominal value. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the board of manager is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

All Ordinary Shares issued by the Company are redeemable shares. Subscribed and fully paid in Ordinary Shares shall be redeemable at any time upon request of the Manager of the Company in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law of 10 August 1915, as amended on commercial companies and under the conditions as provided for in a shareholders' agreement which may be entered into between the Manager, the Company and the other shareholders of the Company. The redemption of the Ordinary Shares of a given class can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies (distributable funds including the share premium account) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. The Ordinary Shares that have been redeemed shall bear no voting rights, and shall have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds.

An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value, of all the Ordinary Shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves. The above-mentioned reserve is not required in case of a redemption using the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption.

Except if otherwise provided in a shareholders' agreement which may be entered into between the Manager, the Company and the other shareholders of the Company, the redemption price of the Ordinary Shares of a given class (the « Redemption Price ») is calculated by the Manager or by such person appointed by the Manager on the basis of the net asset value of the corresponding Investment. The redemption price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.

The net asset value of the Ordinary Shares of a given class shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the corresponding Investment, being the fair market value of the underlying assets of the Investment less the liabilities attached to such Investment at close of business on that day, by the number of the Ordinary Shares of a given class then outstanding at such close of business (taking however into consideration the provisions of article 9, 2nd paragraph hereunder). The fair market value of the underlying assets of the Investment may be further defined in a shareholders' agreement which may be entered into between the Manager, the Company and all or some only of the other shareholders of the Company.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error any decision taken by the Manager with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

Except if otherwise provided in a shareholders' agreement which may be entered into between the Manager, the Company and the other shareholders of the Company, at least twenty (20) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognised overnight courier to each registered shareholder of the class of Ordinary Shares to be redeemed, at his address last shown in the shareholders' register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit Ordinary Shares to the Company for redemption (such notice is hereinafter referred to as the « Redemption Notice »). The Redemption Price of such Ordinary Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 7. The Ordinary Shares to be issued pursuant to Article 6 hereof may, as the Manager shall determine, be of different classes. The proceeds of the issue of each class of Ordinary Shares shall be invested pursuant to the investment policy determined by the Manager for the Investment established in respect of the relevant class or classes of Ordinary Shares.

The Manager shall establish a portfolio of assets constituting an investment (each an « Investment » and together the « Investments ») for each class of Ordinary Shares. As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant class of Ordinary Shares. The Company shall be considered as one single legal entity. However, subject to the provisions of applicable law and contractual arrangements, with regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each Investment shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

Art. 8. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons appointed for this purpose by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number and class of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the Register of Shareholders is proof of his right of ownership of such registered shares.

Any share certificates shall be signed by the Manager. Such signatures shall be either be made by hand, printed, or in facsimile.

Any transfer of Ordinary Shares may only be made in accordance with the provisions of a shareholders' agreement which may be entered into between the Manager, the Company and the other shareholders of the Company. Any transfer of registered Ordinary Shares shall be entered into the register of shareholders. Such inscription shall be signed by the Manager or by one or more other persons appointed for this purpose by the Manager.

The Management Share held by the Manager is not transferable to any person without the consent given at a general meeting of shareholders in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the register of shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by way of a written notification sent to the Company's registered office, or to such other address indicated by the Company.

The Company recognises only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 9. Further to its right of approval provided for herein, the Management Share shall entitle the Manager to one vote at each general meeting of shareholders, including at each general meeting of a class of holders of Ordinary Shares.

Art. 10. The Company shall be managed by The CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) S.à r.l. (herein referred to as the « Manager »).

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the Conseil de Surveillance (the « Supervisory Board »), as provided for in Article 13 hereof, appoints an administrator, who does not need to be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager or any new manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

The appointment of a successor manager or any new manager pursuant to this Article 10 or pursuant to a shareholders' agreement which may be entered into between the Manager, the Company and the other shareholders of the Company shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 11. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company' stated object.

All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 12. The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

C. Supervision - General meeting

Art. 13. The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by the Supervisory Board comprising at least three members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as he may determine and may authorise any actions taken by the Manager that may, pursuant to law or regulation or under the articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of a maximum term of six (6) years, which shall be renewable. It may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Boards' meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Upon the request of any member of the Supervisory Board, the Manager shall consult with the Supervisory Board regarding the investment activities of the Company including, without limitation, proposed investments by the Company and potential dispositions of the Company's investments.

Art. 14. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager has any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 15. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented. It has the powers expressly reserved to it by law or by these articles of incorporation provided that, a resolution shall be validly adopted only if approved by the Manager.

The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the Manager or the Supervisory Board. It may also be called upon the request of shareholders representing at least 10% of the share capital.

The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice, on 30 June at 11 a.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices.

Each share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or by giving a written proxy to another person who does not need not to be a shareholder and may be a director of the Company.

Art. 16. The shareholders of any class of Ordinary Shares may hold, at any time, general meetings for any matters which are specific to their class.

The provisions of Article 15, paragraphs 1, 2, 5 and 6 shall apply mutatis mutandis to such general meetings.

D. Accounting year - Balance sheet

Art. 17. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

Art. 19. The general meeting of shareholders of a class of Ordinary Shares issued in respect of any Investment shall, upon proposal from the Manager and within the limits provided by law, determine how the results of such Investment shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorize the Manager to declare, distributions.

For any class of Ordinary Shares entitled to distributions, the Manager may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Manager shall determine from time to time.

The Manager may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the Manager.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the relevant class of Ordinary Shares issued in respect of the relevant Investment.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

E. Liquidation - Amendment of the articles of incorporation

Art. 20. These articles of incorporation may be amended, subject to the approval of the Manager, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, unless otherwise provided herein.

Art. 21. In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation.

F. Final dispositions - Applicable law

Art. 22. For all matters not governed by these articles of incorporation the parties shall refer to the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Done and passed in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Transitory provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31 December 2007.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2008.

Subscription and payment

The subscriber has subscribed as mentioned hereafter:

- 1) The CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) S.à r.l., pre-named: one (1) Management Share;
- 2) CEP III LIMITED, pre-named: thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) Ordinary class A shares.

All the shares have been paid up by a contribution in cash up so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is as of the execution hereof available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges which shall be borne by the Company under any form whatsoever as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the Supervisory Board is set at three.
2. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period of six (6) years:
 - a) Christopher Finn, Manager, born on July 7, 1957 in New York, USA, residing in 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - b) David Mark Rubenstein; Managing Director, born on 11 August 1949 in Baltimore, Maryland, USA, with address at 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505, United States of America;
 - c) Sam Block III, Vice President, born on December 28, 1972 in Memphis, Tennessee, USA, with address at 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505, United States of America.
3. The registered office of the Company is set at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) The CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.600,

dûment représentée par Mademoiselle Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2006 (ci-après « l'Associé Commandité »).

2) CEP III LIMITED, une société constituée sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Îles Caïmans.

dûment représentée par Mademoiselle Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2006 (ci-après « l'Associé Commanditaire »).

Les procurations signées ne varient par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ci-après, l'Associé Commandité et le ou les Associé(s) Commanditaire(s) sont dénommés individuellement « Actionnaire » et collectivement « Actionnaires ».

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

A. Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société en commandite par actions sous la dénomination de CEP III INVESTMENTS S.C.A. (ci-après la « Société »).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

B. Gérance - Capital social - Actions

Art. 5. L'Associé Commandité est responsable de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les porteurs d'actions ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Art. 6. La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires de classe A (ci-après les « Actions Ordinaires de Classe A ») nominatives sans valeur nominale et par une (1) action de commandité (ci-après l'« Action de Commandité ») nominative sans valeur nominale. Les Actions Ordinaires de classe A ensemble avec les actions ordinaires d'autres classes qui pourront être émises dans le futur seront dénommées ci-après les « Actions Ordinaires ».

Les Actions Ordinaires ainsi que l'Action de Commandité seront dénommées ci-après une « action » ou les « actions ».

Le capital autorisé, comprenant le capital social émis, est fixé à un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000,-) représenté par un milliard (1.000.000.000,-) d'actions nominatives d'une valeur d'un euro (EUR 1,-). Pendant une période de cinq ans à partir de la publication des présents statuts, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions et de garantir

un droit de souscription d'actions aux personnes et dans les conditions jugées adaptées et plus particulièrement de procéder à une telle émission sans réserver pour les actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions ainsi émises.

Toutes les Actions Ordinaires émises par la Société sont des actions rachetables. Les Actions Ordinaires souscrites et entièrement libérées sont rachetables à tout moment à la demande du Gérant de la Société conformément aux stipulations de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et suivant les conditions établies par un éventuel pacte d'actionnaires conclu entre le Gérant, la Société et les autres actionnaires de la Société. Le rachat des Actions Ordinaires d'une classe déterminée ne peut être fait qu'au moyen de sommes disponibles pour la distribution en vertu de l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables comprenant le compte de primes d'émission) ou par les recettes d'une nouvelle émission d'actions faite en vue d'un tel rachat. Les Actions Ordinaires qui ont été rachetées ne confèrent ni droit de vote, ni droit de recevoir des dividendes ou un boni de liquidation.

Une somme égale à la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporée dans une réserve ne peut, sauf en cas de réduction de capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation de réserves. La réserve pré-mentionnée n'est pas requise lorsque le rachat a eu lieu à l'aide du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Sauf dispositions contraires dans un éventuel pacte d'actionnaires conclu entre le Gérant, la Société et les autres actionnaires de la Société, le prix de rachat des Actions Ordinaires d'une classe déterminée (ci-après le « Prix de Rachat ») est calculé par le Gérant ou par toute personne nommée à cet effet par le Gérant sur base de la valeur des actifs nets de la Société. Le Prix de Rachat peut être payé soit par une distribution en liquide soit par une distribution en nature ou bien une partie en liquide et une partie en nature.

La valeur de l'actif net des Actions Ordinaires d'une classe donnée est exprimée sous forme de valeur par action et est déterminée à n'importe quel jour d'évaluation en divisant l'actif net de la société, celle-ci étant la valeur de marché de tous les actifs de la Société moins les dettes telles qu'elles apparaissent à la clôture au jour de l'évaluation, par le nombre d'actions de la Société émises par la Société ce jour même (prenant cependant en considération les dispositions de l'article 9, 2^{ème} paragraphe ci-dessous). La valeur de marché des actifs de la Société peut être plus précisément définie dans un éventuel pacte d'actionnaires conclu entre le Gérant, la Société et tout ou partie des autres actionnaires de la société.

En absence de toute mauvaise foi, négligence grossière ou erreur grave, toute décision prise en rapport avec la fixation du Prix de Rachat par le ou les Gérant(s) est définitive et lie la société ainsi que les présents, passés et futurs actionnaires.

Sauf dispositions contraires dans un éventuel pacte d'actionnaires conclu entre le Gérant, la Société et les autres actionnaires de la Société, une notification écrite devra être envoyée, au moins vingt (20) jours avant la date de rachat, par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à tout actionnaire de la Société dont les Actions Ordinaires sont à racheter, à l'adresse figurant en ce moment là sur le registre des actionnaires de la Société, indiquant au porteur le nombre d'actions qui seront ainsi rachetées, spécifiant la date de rachat, le Prix de Rachat, ainsi que les procédures nécessaires pour le retour des Actions Ordinaires à la Société en vue de ce rachat (cette notification est ci-après désignée comme une « Notification de Rachat »). Le Prix de Rachat de telles Actions Ordinaires est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire au registre des actionnaires sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution des actionnaires prise suivant les modalités requises à une modification des présents statuts.

La société peut dans les limites et suivant les conditions prévues par la loi racheter ses propres actions.

Art. 7. Les Actions Ordinaires à émettre en conformément à l'article 6 ci-dessus, peuvent, comme pourrait le déterminer le Gérant, être de différentes classes. Le procédé d'émission de chaque classe d'Actions Ordinaires devra être investi conformément à la politique d'investissement déterminé par le Gérant pour l'Investissement établi conformément à la ou les classes d'Actions Ordinaires appropriée(s).

Le Gérant peut établir un portefeuille d'actifs constituant un investissement (chacun un « Investissement » et ensemble les « Investissements ») pour chaque classe d'Actions Ordinaires. Comme entre les actionnaires, chaque portefeuille d'actifs doit être investi pour le bénéfice exclusif de la classe d'Action Ordinaire appropriée. La Société doit être considérée comme une seule entité juridique. Cependant, sous réserve des dispositions de la loi applicable et des arrangements contractuels, en ce qui concerne les tiers, en particulier les créanciers de la Société, chaque Investissement doit être exclusivement responsable pour chaque responsabilité qui lui est attribuable.

Art. 8. Toutes les actions de la Société seront émises sous la forme nominative exclusivement.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions.

Les certificats d'actions seront signés par le Gérant. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Tout transfert des Actions Ordinaires ne peut être effectué qu'en vertu des dispositions d'un éventuel pacte d'actionnaires conclu entre le Gérant, la Société et les autres actionnaires de la Société. Tout transfert d'Actions Ordinaires devra être inscrit dans le registre des actionnaires. Cette inscription devra être signée par le Gérant ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par le Gérant.

L'Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être transférée à toute autre personne qu'avec l'approbation donnée lors d'une assemblée générale des actionnaires délibérant conformément aux conditions de présence et de majorité requis pour la modification des statuts de la Société.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actionnaires par le biais d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter telle(s) action(s) à l'égard de la Société. L'échec d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

Art. 9. Pour son droit d'approbation décrit ci-dessus, l'Action de Commandité donnera droit à un vote du Gérant à chaque assemblée générale des actionnaires, incluant à chaque assemblée générale d'une classe de détenteurs d'Actions Ordinaires.

Art. 10. La Société sera administrée par The CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) S.à r.l. (dénommée ci-après le « Gérant »).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le conseil de surveillance, suivant l'article 13, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant ou tout autre nouveau gérant, en respectant les règles de présence et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

La nomination d'un gérant remplaçant ou de tout nouveau gérant conformément à cet article 10 ou aux stipulations d'un éventuel pacte d'actionnaires conclu entre le Gérant, la Société et les autres actionnaires de la Société n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 11. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au conseil de surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

C. Surveillance - Assemblée générale

Art. 13. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le conseil de surveillance composé d'au moins trois membres. Le conseil de surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le conseil de surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période maximale de six (6) ans. Il peut élire un de ses membres comme président.

Le conseil de surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification écrite de toute réunion du conseil de surveillance sera donnée à tous ses membres au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le conseil de surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du conseil de surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil de surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du conseil de surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du conseil de surveillance peut participer aux réunions du conseil de surveillance par réunion téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre. Une participation aux réunions par un desdits moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

Sur demande d'un des membres du Conseil de Surveillance, le Gérant est obligé de consulter le Conseil de Surveillance au sujet des activités d'investissement de la Société et notamment, mais sans caractère limitatif, sur les futurs investissements proposés par la Société et sur les éventuels actes de disposition des investissements de la Société.

Art. 14. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou entreprise. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Art. 15. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant de sa propre initiative ou sur demande du conseil de surveillance. Elle peut aussi être convoquée sur demande des actionnaires représentant au moins 10% du capital social.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 30 juin à 11.00 heures du matin.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à un vote conformément au droit luxembourgeois et ces statuts. Les Actionnaires peuvent agir soit en personne ou en donnant une procuration écrite à une autre personne qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être dirigeant de la Société.

Art. 16. Les actionnaires de chaque classe d'Action Ordinaires devra tenir, à tout moment, des assemblées générales pour toutes questions spécifiques à leur classe.

Les dispositions de l'Article 15, paragraphe 1, 2, 5 et 6 s'appliquera mutatis mutandis à ces assemblées générales.

D. Exercice social - Bilan

Art. 17. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Des bénéfices nets annuels de la Société, 5% (cinq pour cent) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

Art. 19. L'assemblée générale des actionnaires d'une classe d'action issue conformément à chaque Investissement, sur recommandation du Gérant et dans les limites fournies par la loi, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels et pourra déclarer ou autoriser le Gérant à déclarer ces distributions.

Pour chaque class d'Actions Ordinaire donnant droit à distribution, le gérant peut décider de payer des acomptes sur dividendes en observant les conditions légales.

Le paiement de dividendes se fera aux actionnaires à leurs adresses dans le registre des actionnaires.

Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le Gérant déterminera périodiquement

Le Gérant pourra décider de distribuer des dividendes en parts sociales au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par le Gérant.

Toute distribution n'ayant pas été réclamée dans un délai de cinq ans suivant sa déclaration sera perdue et reversée à la classe d'Actions Ordinaires appropriées émises conformément à l'Investissement approprié.

Aucun intérêt ne sera payable sur un dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

E. Liquidation et modification des statuts de la société

Art. 20. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée, concernant les sociétés commerciales, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateur(s) seront nommé(s) par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

F. Dispositions finales et loi applicable

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée concernant les sociétés commerciales.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

- 1) The CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) S.à r.l., susnommée: une (1) Action de Commandité
- 2) CEP III LIMITED, susnommée: trente mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions Ordinaires de classe A.

Toutes les actions ont été libérées par apport en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du conseil de surveillance est fixé à trois.
2. Les personnes suivantes sont nommées membres du conseil de surveillance pour une durée de six (6) ans:
 - a) Christopher Finn, Manager, né le 7 juillet 1957 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant, 30 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - b) David Mark Rubenstein; Managing Director, né le 11 août 1949 à Baltimore, Maryland, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique;
 - c) Sam Block III, Vice President, né le 28 December 1972 à Memphis, Tennessee, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique;
3. Le siège de la Société est établi à 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Hoffmann, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 2, case 11. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007021435/211/556.

(070015056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Rosepark, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 117.870.

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROSE PARK, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Martie Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1692 du 11 septembre 2006 et inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 117.870.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier Mc Gaw, Avocat, demeurant à 95, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Isabelle Pairon, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Nathalie Spaziani, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision concernant la conversion du capital social actuel de la Société de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) en Francs Suisse, conformément au taux de change officiel EUR/CHF.

2. Modification de l'article 5 des statuts afin de l'adapter aux décisions précédemment prises.

3. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social actuel de la Société de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) en Franc Suisse, conformément au taux de change officiel de la FORTIS BANQUE LUXEMBOURG à la date du 22 décembre 2006 (c'est à dire EUR 1,- = CHF 1,6080), avec suppression de la valeur nominale des actions.

Le capital obtenu après conversion s'élève à cinquante et un mille quatre cent cinquante-six Francs Suisse (CHF 51.456,-).

Deuxième résolution

L'assemblée décide, suite aux résolutions précédemment prises, de modifier l'article 5 des statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société s'élève à cinquante et un mille quatre cent cinquante-six Franc Suisse (51.456,- CHF), représenté par seize mille (16.000) actions sans valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de sept cents euros (700,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglais et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ROSE PARK, a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of the notary Martine Schaeffer, residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg) on 14 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1692 dated 11 September 2006 and registered with the trade and company register under the number B 117.870.

The meeting is presided by Mr. Didier Mc Gaw, Attorney at law, residing at 95, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, who appoints as secretary Mrs. Isabelle Pairon, private employee, with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Stéphane Lataste, Attorney at law, with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to convert the share capital actually amounting to EUR 32,000.- into Swiss Franc, according to the official rate EUR/CHF.

2. Amendment of Article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the taken decisions.

3. Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed *ne varietur* by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

First resolution

The general meeting resolves to convert the share capital actually amounting to EUR 32,000.- into Swiss Franc, according to the official rate of FORTIS BANQUE LUXEMBOURG as of December 22nd, 2006 (i.e. EUR 1.- = CHF 1.6080) with suppression of par value of shares.

After the conversion, the share capital is set at fifty-one thousand four hundred and fifty-six Suisse francs (CHF 51,456.-).

Second resolution

As a result of the foregoing, Article 5 of the articles of incorporation is amended, so that it will read from now as follows:

« **Art. 5. Share Capital.** The Company has a subscribed capital of fifty-one thousand four hundred and fifty-six Swiss francs (CHF 51,456.-), divided into sixteen thousand (16.000) shares without any par value.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred euro (700.- EUR).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in French followed by a French translation and that in case of any divergence between the French and the English text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Signé: D. Mc Gaw, I. Pairon, N. Spaziani, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 5 janvier 2007, REM 2007 44. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007021520/5770/104.

(070014636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Promobe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.
R.C.S. Luxembourg B 37.352.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 juin 1991, acte publié au Mémorial C no 451 du 28 décembre 1991.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *PROMOBE S.A.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007019589/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07612. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Promobe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.
R.C.S. Luxembourg B 37.352.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 juin 1991, acte publié au Mémorial C no 451 du 28 décembre 1991.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *PROMOBE S.A.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007019590/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07580. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Hobbit Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 92.580.

In the year two thousand and six, on the twenty-first of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the société anonyme HOBBIT HOLDING S.A., having its registered office at L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, incorporated by deed of the undersigned notary dated March 21, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 437 dated April 22, 2003.

The meeting is presided by Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Frédéric Lemoine, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Guadagnino, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chair-man, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) It appears from the attendance list that all the fifteen thousand five hundred (15,500) shares representing the corporate capital of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) are present or represented at the present extraordinary

general meeting, so that the meeting is regularly constituted and may validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the meeting.

III) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to dissolve the company HOBBIT HOLDING S.A.;
2. Appointment of a liquidator;
3. Determination of the powers of the liquidator as follows:
 - The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by Articles 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to Commercial Companies, as amended, without having to ask for authorisation of the general meeting of the share-holders;
 - The liquidator may make advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors' actual and contingent claims;
 - The liquidator shall have the power to assign to the shareholders in proportion to their participation in the company any receivables the company may hold;
 - There shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
 - The liquidator may, under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes;
 - The liquidator may bind the company in liquidation by his sole signature without any restriction.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The general meeting decides to dissolve HOBBIT HOLDING S.A. and to put it into liquidation as from this day.

Second resolution

The general meeting appoints as liquidator Mr Hanspeter Krämer, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg, 30, rue Schrobilgen.

Third resolution

The general meeting decides to determine the powers of the liquidator as follows:

- The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by Articles 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to Commercial Companies, as amended, without having to ask for authorisation of the general meeting of the share-holders;
- The liquidator may make advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors' actual and contingent claims;
- The liquidator shall have the power to assign to the shareholders in proportion to their participation in the company any receivables the company may hold;
- There shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
- The liquidator may, under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes;
- The liquidator may bind the company in liquidation by his sole signature without any restriction.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, given names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOBBIT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 437 du 22 avril 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président choisit comme secrétaire Maître Frédéric Lemoine, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Marc Guadagnino, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I) Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte et seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

II) Il résulte de la liste de présence que toutes les quinze mille cinq cents (15.500) actions représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés avant l'assemblée.

III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la société HOBBIT HOLDING S.A.;

2. Nomination d'un liquidateur;

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur comme suit:

- Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier tous les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir requérir l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires;

- Le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles et futures des créanciers;

- Le liquidateur aura le pouvoir de céder aux actionnaires en proportion de leur participation dans la société toute créance que la société peut détenir;

- Le liquidateur sera dispensé de dresser inventaire;

- Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera;

- Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre HOBBIT HOLDING S.A., et de la mettre en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme comme liquidateur Monsieur Hanspeter Krämer, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, 30, rue Schrobilgen.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier tous les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir requérir l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires;

- Le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles et futures des créanciers;

- Le liquidateur aura le pouvoir de céder aux actionnaires en proportion de leur participation dans la société toute créance que la société peut détenir;

- Le liquidateur sera dispensé de dresser inventaire;

- Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera;

- Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Plus rien n'était à l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Keereman, F. Lemoine, M. Guadagnino, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 21, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007021441/212/129.

(070015057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Promobe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 37.352.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 juin 1991, acte publié au Mémorial C no 451 du 28 décembre 1991.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *PROMOBE S.A.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007019591/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07582. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Promobe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 37.352.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 juin 1991, acte publié au Mémorial C no 451 du 28 décembre 1991.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *PROMOBE S.A.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007019592/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07588. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

NATIXIS Luxembourg Investissements, Société Anonyme,

(anc. IXIS Luxembourg Investissements).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 107.132.

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société IXIS LUXEMBOURG INVESTISSEMENTS, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné le 10 février 2005, publié au Mémorial C numéro 781 du 4 Août 2005 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 107.132. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné le 11 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 993 du 6 octobre 2005

L'Assemblée est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Nicolas Gauzès, Avocat demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Régis Galiotto, juriste demeurant professionnellement à Luxembourg

L'Assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1 Modification du nom de la Société en NATIXIS LUXEMBOURG INVESTISSEMENTS.

2 Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter la décision à être adoptée sous le point 1^{er}.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iii) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(iv) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé de changer le nom de la Société en NATIXIS LUXEMBOURG INVESTISSEMENTS.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Ces statuts régissent une société anonyme luxembourgeoise, dénomée: NATIXIS LUXEMBOURG INVESTISSEMENTS (La «Société»)

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, N. Gauzes, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 16, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007021506/211/55.

(070014552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Montrouge Campus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.646.

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of December,
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MONTRouGE CAMPUS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 104.646 (the «Company»).

The Company was incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 24 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Associations (the «Mémorial») number 191, dated 3 March 2005, page 9128.

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended pursuant to a deed dated 23 March 2005 drawn up by the notary Maître Joseph Elvinger, prenamed, published in the Mémorial under number 878, dated 12 September 2005, page 42110.

The Meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg,

The Chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and the proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here appended to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the two hundred and fifty (250) shares representing the whole unit capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To amend the financial year of the Company with effect, as of 1 January 2007, which will run from 1 July to 30 June of each year and to amend accordingly Article 15 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

«The Company's financial year starts on the first of July and ends on the thirty of June of each year.»

2 To acknowledge, as a consequence of the above and for the avoidance of doubt, that the current financial year will close on 31 December 2006, and that the first subsequent financial year will start on 1 January 2007 and will end on 30 June 2007.

3 Miscellaneous

After approval of the foregoing, the shareholders took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the financial year of the Company with effect, as of 1 January 2007, which will run from 1 July to 30 June of each year and to amend accordingly Article 15 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

«The Company's financial year starts on the first of July and ends on the thirty of June of each year.»

Second resolution

The general meeting of shareholders, as a consequence of the above resolution, acknowledges, for the avoidance of doubt, that the current financial year will close on 31 December 2006, and that the first subsequent financial year will start on 1 January 2007 and will end on 30 June 2007.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'année deux mille six, le vingt-et-unième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société à responsabilité limitée CAMPUS MON-TROUGE, S.à r.l., ayant son siège social à 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.646 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, résident à Luxembourg, du 24 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 191 du 3 mars 2005, p. 9128.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg,

Le Président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les deux cent cinquante (250) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1 Modifier l'exercice social de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2007, lequel courra du 1^{er} juillet au 30 juin de chaque année et de modifier conformément l'article 15 des Statuts lequel sera libellé comme suit:

«L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année»

2 Reconnaître, en conséquence de la décision ci-dessus et afin de dissiper tout doute, que l'année sociale en cours se terminera le 31 décembre 2006 et que le prochain exercice social commencera le 1^{er} janvier 2007 et se terminera le 30 juin 2007.

3 Divers.

Après délibération, les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'exercice social de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2007, lequel courra du 1^{er} juillet au 30 juin de chaque année et de modifier conformément l'article 15 des Statuts lequel sera libellé comme suit:

«L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés, en conséquence de la décision ci-dessus et afin de dissiper tout doute, reconnaît que l'année sociale en cours se terminera le 31 décembre 2006 et que le prochain exercice social commencera le 1^{er} janvier 2007 et se terminera le 30 juin 2007.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signés avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 26, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007021566/211/103.

(070014539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Den Beckleck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.775.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007021399/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05426. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Loginter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 29.725.

Les documents de clôture de l'année 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOGINTER S.à r.l.

AREND & PARTNERS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007019599/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07124. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Cypresen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 95.438.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echtemach (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

La société EUROPEAN FINANCIAL & INVESTMENT SERVICES INC, établie et ayant son siège social à 2nd Floor, Swiss Bank Building, East 53rd, Street, Marbella, P.O. Box 6-1014 El Dorado, Panama City, République du Panama

ici représentée par Monsieur Serge Salvi, comptable, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare,

agissant en vertu d'une procuration lui délivrée le 22 décembre 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme CYPRESSEN S.A. ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 95.438, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 août 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 998 du 27 septembre 2003.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cents dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement souscrites et libérées.

III.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue propriétaire de toutes les actions de la société CYPRESSEN S.A., qu'en conséquence elle a pris la décision de dissoudre la société.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et au Commissaire de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire de constater que la société anonyme CYPRESSEN S.A. est dissoute de plein droit, et que la comparante, représentée comme dit ci-avant, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné les trois cents dix (310) actions qui à l'instant et en présence du notaire instrumentant ont été annulées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: S. Salvi, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 3 janvier 2007, vol. 362, fol. 101, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 janvier 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007019574/201/50.

(070013437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Service Photo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 55.878.

Constituée par-devant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 19 juillet 1996, acte publié au Mémorial C no 553 du 29 octobre 1996, modifiée par-devant le même notaire, en date du 30 mai 2001, acte publié au Mémorial C no 1176 du 17 décembre 2001, modifiée par acte sous seing privé, en date du 4 octobre 2001, avis afférent publié au Mémorial no 321 du 27 février 2002, modifiée par acte sous seing privé en date du 14 décembre 2006, avis afférent en cours de publication.

Le bilan au 31 mai 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Pour SERVICE PHOTO LUXEMBOURG S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007019593/1261/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07566. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Treveria C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 112.020.

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of December.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

TREVERIA PROPERTIES S.à r.l., a limited liability company formed and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 112.021, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, here represented by Jessie da Silva Carvalho or Ingrid Motch, by virtue of a proxy given under private seal,

The above named person, represented as mentioned above, declares:

I. That TREVERIA PROPERTIES S.à r.l. is the sole shareholder of TREVERIA C S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 112.020 (the «Company»), incorporated by public deed of the undersigned notary on November 18, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 382 of February 21, 2006;

II. That the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euros (25.- EUR) each, entirely subscribed for and fully paid up.

After this had been set forth, the above named shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company decides to increase the capital of the Company by an amount of 237,500.- EUR (two hundred and thirty seven thousand five hundred euros) so as to bring it from 12,500.- EUR (twelve thousand five

hundred euros) to 250,000.- EUR (two hundred and fifty thousand euros) by the issue of 9,500 (nine thousand five hundred) new shares, all with a par value of 25.- EUR (twenty-five euros) each.

Subscription and payment

The 9,500 (nine thousand five hundred) new shares have all been subscribed for by the existing sole shareholder of the Company and entirely paid up by a cash contribution for an aggregate amount of 237,500.- EUR (two hundred and thirty seven thousand five hundred euros), which are now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

Second resolution

The sole shareholder of the Company decides to subsequently amend article 6 of the current articles of association of the Company so as to reflect the above capital increase as follows:

« **Art. 6.** The capital is fixed at 250,000.- EUR (two hundred and fifty thousand euros), represented by 10,000 (ten thousand) shares with a nominal value of 25.- EUR (twenty-five euros) each, entirely subscribed for and fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at four thousand two hundred Euros (EUR 4,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le vingt-et-un décembre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

A comparu:

TREVERIA PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 112.021 représentée par Jessie da Silva Carvalho ou Ingrid Motch, en vertu d'une procuration leur conférée sous seing privé,

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

I. TREVERIA PROPERTIES S.à r.l., susnommé, est l'associé unique de TREVERIA C S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 112.020 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentaire le 18 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 382 du 21 février 2006;

II. Le capital de la Société est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Ceci ayant été exposé, l'associé unique prénommé de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de 237.500,- EUR (deux cent trente sept mille cinq cents euros) pour le porter de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à 250.000,- EUR (deux cent cinquante mille euros) par l'émission de 9.500 (neuf mille cinq cents) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Souscription et libération

Les 9.500 (neuf mille cinq cents) parts sociales nouvelles ont été toutes souscrites par l'associé unique existant de la Société et entièrement libérées par un apport en espèces à concurrence d'un montant total 237.500,- EUR (deux cent trente sept mille cinq cents euros), qui sont à la disposition de la Société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts actuels de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital ci-dessus comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à 250.000,- EUR (deux cent cinquante mille euros) divisé en 10.000 (dix mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

21288

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à quatre mille deux cents Euro (EUR 4.200,-).

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, les dits comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Da Silva Carvalho, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 97, case 9. — Reçu 2.375 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007020844/202/95.

(070014182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Promobe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 37.352.

—
Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 juin 1991, acte publié au Mémorial C no 451 du 28 décembre 1991.

Le bilan au 31 décembre 1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PROMOBE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007019594/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07608. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Promobe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 37.352.

—
Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 juin 1991, acte publié au Mémorial C no 451 du 28 décembre 1991.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PROMOBE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007019595/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07571. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

AEPJ, Association Européenne pour la Préservation et la Valorisation de la Culture et du Patrimoine Juifs, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg F 725.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg le 9 janvier 2007

Est présent:

1. Madame Claude Bloch, présidente
2. Monsieur José Hertz, trésorier
3. Madame Assumpoio Hosta
4. Monsieur Arturo Tedeschi

Est excusé:

1. Monsieur Jonathan Joseph, vice-président
2. Monsieur Miguel Sánchez de Alcázar Ocaña, vice-président

Le Conseil d'Administration est valablement réuni pour prendre une résolution, lecture est faite de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

Déplacement du siège social

A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration a décidé de déplacer le siège social et, par conséquent, de modifier l'article 2 des statuts dont le texte sera le suivant:

Art. 2. Siège social. Le siège social de l'association est établi à Luxembourg, 24, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg. Il pourra être déplacé par une simple décision du Conseil d'administration prise à la majorité des deux tiers,

Signature.

Référence de publication: 2007019916/7002/28.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09482. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Promobe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 37.352.

—
Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 juin 1991, acte publié au Mémorial C no 451 du 28 décembre 1991.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PROMOBE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007019596/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07575. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Aka & Weber, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 16, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.127.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
L'Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007019722/2373/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08212. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Participations A & F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.807.

Les documents de clôture de l'année 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARTICIPATIONS A & F S.A.
AREND & PARTNERS, S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007019600/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04379. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Cese Finance et Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 43.440.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 1^{er} avril 1993, acte publié au Mémorial C, no 289 du 16 juin 1993.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour CESE FINANCE ET IMMOBILIERE S.A.
INTERFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007019597/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07552. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Benot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 39.237.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 décembre 1991, acte publié au Mémorial C no 274 du 24 juin 1992.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Pour BENOT S.A.
INTERFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007019598/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07557. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

De Fuarwemëscher s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 42, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 62.320.

Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille six, le 15 décembre à 10.00 heures de relevée, à L-4140 Esch-sur-Alzette, 42, rue Victor Hugo, le comparant, à savoir:

- Monsieur Jean-Marie, dit Jang Beidler, maître peintre-décorateur, né le 13 juin 1959 à Luxembourg, demeurant à L-4140 Esch-sur-Alzette, 42, rue Victor Hugo,

en sa qualité d'associé unique et de gérant technique de la S.à r.l. DE FUARWEMESCHER, représentant ainsi l'intégralité du capital social de ladite société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, et a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la S.à r.l. DE FUARWEMESCHER avec effet immédiat à L-4140 Esch-sur-Alzette, 42, rue Victor Hugo.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2006.

J.-M. Beidler.

Référence de publication: 2007019963/1553/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07660. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Met-Lux Métalliseurs Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4801 Rodange, Site du Pôle Européen de Développement.

R.C.S. Luxembourg B 53.778.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 août 2006

Il ressort du PV de l'assemblée générale tenue au siège de la société en date du 4 août 2006, que

1. Madame Violetta Savini, Messieurs Maurizio Luppi et Pierandrea Amedeo, sont renommés Administrateurs de la société.

2. Le terme des mandats d'administrateurs, est de six ans et viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui sera amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

EASIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007019965/3579/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02222. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Met-Lux Métalliseurs Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4801 Rodange, Site du Pôle Européen de Développement.

R.C.S. Luxembourg B 53.778.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 décembre 2006

Il ressort du PV de l'assemblée générale tenue au siège de la société en date du 4 décembre 2006 que

ALTER AUDIT S.à r.l., avec siège à L-1650 Luxembourg, avenue Guillaume, n° 10 est nommée Réviseur. Le terme du mandat du réviseur, est de trois ans et viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui sera amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

EASIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007019966/3579/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02227. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Alpha Transporting Transatlantique International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.042.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 2 juin 2006

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 2 juin 2006 que
Est réélu administrateur, son mandat étant venu à échéance, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur
les comptes arrêtés au 31 décembre 2006:

- Monsieur Alexandre Garese, Avocat, demeurant à RU-119019 Moscou, Vozdvizhenka, 7, Russie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007020102/510/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09010. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Esculape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, Zone Industrielle Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 67.296.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 novembre 1998, acte publié
au Mémorial C n^o 83 du 10 février 1999.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ESCULAPE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007021381/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07634. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

BCG, Business Commercialisation Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 87.165.

EXTRAIT

Il résulte d'une notification du 7 décembre 2006, adressée à la société

- BCC BUSINESS COMMERCIALISATION GESTION S.A., 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, RC B 87.165

que M. Alain S. Garros demeurant au 45, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, a démissionné de son poste
d'administrateur au sein de la société BCG S.A., ceci avec effet au 7 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

. A. S. Garros.

Référence de publication: 2007021151/6839/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06799. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

LVC Consult Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.543.

—
EXTRAIT

Par décision du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 14 décembre 2006, il résulte que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix: -

Résiliation de la société OLIVIER FERRER EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL S.à r.l. domiciliée 6, rue Beck à 1222 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 97326 aux fonctions de commissaire aux comptes;

Nomination de la société SEVE S.A. domiciliée 6-12, Place d'Armes à 1136 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 82.421, aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

LVC CONSULT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2007019971/760/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08042. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Les Six F., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.334.

—
Suite à la notification de la cession de 1 part sociale effectuée en date du 18 décembre 2006 par BERLAGE FINANCE, à la société LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., le capital de la société LES SIX F., société à responsabilité limitée, est désormais détenu comme suit:

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A. 12.220 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007019968/4175/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05578. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Promobe Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 84.702.

—
Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n^o 451 du 24 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *PROMOBE PARTICIPATIONS S.A.*
INTERFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007021380/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07582. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Viale Marconi Immobiliare S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 77.761.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 23 août 2006 que:

- la société OCTAVIAN S.à r.l., ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a cédé 3.999 parts sociales qu'elle détenait dans la société VIALE MARCONI IMMOBILIARE S.à r.l., ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à TEVACO S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société VIALE MARCONI IMMOBILIARE S.à r.l. en date du 23 août 2006 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société VIALE MARCONI IMMOBILIARE S.à r.l. est détenu comme suit:

- TEVACO S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg: 3.999 parts sociales
- TMF PARTICIPATIONS B.V., ayant son siège social au 1, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam: 1 part sociale

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007019972/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05220. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Alicante Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.665.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 janvier 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007020148/242/12.

(070012874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Voyages et Autocars Erny Wewer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6169 Eschweiler, 18, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 78.167.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 2 janvier 2007 que Monsieur Ernest Wewer, gérant de sociétés, demeurant à L-6169 Eschweiler, 18, rue de l'Ecole, a cédé à Madame Nadine Barthelemy, employée, demeurant à L-6169

Eschweiler, 20, rue de l'Ecole, dix parts sociales de la société VOYAGES ET AUTOCARS ERNY WEWER S.à r.l., société à responsabilité limitée, et que les parts sociales sont réparties comme suit:

1. Monsieur Ernest Wewer, gérant de sociétés, demeurant à L-6169 Eschweiler, 18, rue de l'Ecole, cent seize parts sociales	116
2. Madame Nelly Hoffeld, gérante de sociétés, épouse de Monsieur Ernest Wewer, demeurant à L-6169 Eschweiler, 18, rue de l'Ecole, cent vingt-quatre parts sociales	124
3. Madame Nadine Barthelemy, employée, demeurant à L-6169 Eschweiler, 20, rue de l'Ecole, dix parts sociales	10
Total: deux cents cinquante parts sociales	250

Eschweiler (Junglinster), le 2 janvier 2007.

Certifié conforme

VOYAGES ET AUTOCARS ERNY WEWER S.à r.l.

Signatures

Les gérants

Référence de publication: 2007019969/2075/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08325. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Cryologicistic Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.284.

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of December.

Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CRYOLOGISTIC PARTICIPATIONS S.à r.l., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, here represented by Maître Michèle Kemp, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of CRYOLOGISTIC INVESTMENTS S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B. 105 284), incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Gérard Lecuit residing in Luxembourg on 23 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 362, on 21 April 2005. The articles of incorporation of the Company have not been modified since that date.

The appearing party representing the whole corporate capital, then took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder having reviewed the interim financial statements of the Company as at 21 December 2006 decides to reduce the subscribed share capital of the Company from forty-three million nine hundred and ninety-nine thousand and seventy-five euros (EUR 43,999,075.-) to twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) by cancellation of one million seven hundred and fifty-nine thousand four hundred and sixty-three (1,759,463) shares held by the sole shareholder in order (i) to offset losses of the Company amounting to nine million ninety thousand one hundred and forty-two euros (EUR 9,090,142.-) and (ii) to make a distribution of thirty-four million eight hundred and ninety-six thousand four hundred and thirty-three euros (EUR 34,896,433.-) to the sole shareholder. The sole shareholder acknowledges and confirms the availability of the capital to proceed with such a reduction.

The interim financial statements of the Company as at 21 December 2006, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend the first sentence of article 6 of the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) represented five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.»

Third resolution

The sole shareholder decides to confer all powers to the Company's board of managers to execute, for and on behalf of the Company, all documents, agreements, certificates, instruments and do everything necessary in connection with the cancellation of the shares, including, for example, effectuating payment to the sole shareholder.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day cited at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

CRYOLOGISTIC PARTICIPATIONS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ici représentée par Maître Michèle Kemp, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de CRYOLOGISTIC INVESTMENTS S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B. 85 450), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 362 du 21 avril 2005. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique ayant revu les comptes intermédiaires de la Société au 21 décembre 2006 décide de réduire le capital social souscrit de la Société de quarante-trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille soixante-quinze euros (43.999.075,- EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) par l'annulation de un million sept cent cinquante-neuf mille quatre cent soixante-trois (1.759.463) parts sociales détenues par l'associée unique afin (i) d'apurer les pertes de la Société s'élevant à neuf millions quatre-vingt-dix mille cent quarante-deux euros (9.090.142,- EUR) et (ii) faire une distribution de trente-quatre millions huit cent quatre-vingt-seize mille quatre cent trente-trois euros (34.896.433,- EUR) à l'associée unique. L'associée unique constate et confirme la disponibilité du capital afin de procéder à cette réduction.

Les comptes intermédiaires de la Société au 21 décembre 2006 resteront annexés après avoir été paraphés ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représentée par cinq cents (500) parts sociales, de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de donner pouvoir au conseil de gérance aux fins de signer, au nom et pour le compte de la Société, tout document, acte, contrat, certificat et instrument et de prendre toute mesure nécessaire en rapport avec l'annulation des parts sociales telle que, par exemple, effectuer le paiement à l'associée unique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kemp, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 98, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007021490/202/96.

(070014923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Den Beckleck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.775.

Le bilan au 31 décembre 1997 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007021387/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05404. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

S.Terel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 102.226.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 juillet 2004, acte publié au Mémorial C n^o 1064 du 22 octobre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour S. TEREL S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007021375/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07589. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

ECC (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 112.778.

EXTRAIT

En date du 19 avril 2006, la société ELIXIR CAPITAL CORPORATION, ayant son siège social au 24 Castro Street, Wickams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands a cédé 500 parts sociales de catégorie J qu'elle détenait dans la société ECC (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire à ECC (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

En date du 20 décembre 2006, la société ELIXIR CAPITAL CORPORATION, ayant son siège social au 24 Castro Street, Wickams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands a cédé 500 parts sociales de catégorie I qu'elle détenait dans la société ECC (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire à ECC (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Ces cessions de parts ont été notifiées et acceptées par la société ECC (LUXEMBOURG) S.à r.l., conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à ces cessions, le capital social de la société ECC (LUXEMBOURG) S.à r.l., est détenu comme suit:

ELIXIR CAPITAL CORPORATION, ayant son siège social au 24 Castro Street, Wickams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands: 500 parts catégorie A, 500 parts catégorie B, 500 parts catégorie C, 500 parts catégorie D, 500 parts catégorie E, 500 parts catégorie F, 500 parts catégorie G et 500 parts catégorie H.

ECC (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire: 500 parts catégorie I et 500 parts catégorie J.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007019973/534/29.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05709. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Photo Station S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 35, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.964.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 octobre 2006

1. M. Cédric Gilbert, contrôleur de gestion, demeurant à F-54630 Richardmenil, 4, rue d'Austerlitz, est reconduit dans son mandat d'administrateur et dans son mandat d'administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2007.

2. M. Hervé Delvig, responsable administratif et financier, domicilié à F-54600 Villers les Nancy, 4, rue Francis Poulenc, appartement 401, est reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2007.

3. M. Thierry Hamilius, directeur des magasins, demeurant à F-54000 Nancy, 16, rue du Grand Verger, est reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2007.

4. La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers S.à r.l, réviseurs d'entreprises, avec siège à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, B. P. 1443, est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2007.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour PHOTO STATION S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007020135/1261/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06331. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Finflor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 66.091.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting exceptionally held on December 1st, 2006

- The co-option of Mrs Maud Martin and Mr Vincent Goy as new Directors in replacement of the two resigning Directors is ratified.

- The mandates of the Directors, Mr Jean-Daniel Camus, company's director, residing in United Kingdom, at 49, Egerton Gardens, SW3 2BP London, Mr Vincent Goy, company's director, professionally dwelling at 68, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Mrs Maud Martin, company's director, professionally dwelling at 68, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and the company INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LTD, having its registered office at 62-63 Threadneedle Street, EC2R 8HE London, United Kingdom are renewed for a new term of one year until the Annual General Meeting of 2007.

- The mandate of the Statutory Auditor, ERNST & YOUNG, Société Anonyme, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach is renewed for a new term of one year until the Annual General Meeting of 2007.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 1^{er} décembre 2006

- La cooptation de Madame Maud Martin et de Monsieur Vincent Goy en tant qu'Administrateurs est ratifiée.

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Jean-Daniel Camus, administrateur de sociétés, résidant au 49, Egerton Gardens, SW3 2BP Londres, Royaume-Uni, de Monsieur Vincent Goy, administrateur de sociétés, résidant profession-

nellement au 68, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de Madame Maud Martin, administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 68, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et de la société INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LTD, ayant son siège social au 62-63 Threadneedle Street, EC2R 8HE Londres, Royaume-Uni sont renouvelés pour une nouvelle période d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes, ERNST & YOUNG, Société Anonyme, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach est renouvelé pour une nouvelle période d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

For true copy/ Certifié sincère et conforme
Pour FINFLOR S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007020074/795/35.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01202. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pradera Central Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.810.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de PRADERA CENTRAL MANAGEMENT S.à r.l. (la «Société») datées du 21 décembre 2006

L'associé unique de la Société a décidé de nommer ERNST & YOUNG S.A., une société ayant son siège social au 7, parc d'activité Syrdall L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg) en tant que réviseur d'entreprise de la Société, en remplacement de DELOITTE S.A., une société ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) pour l'année sociale qui se termine le 31 décembre 2006 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2007020134/267/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02443. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

all hygiene & beauty solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.203.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société à Luxembourg, le 8 décembre 2006

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Ilhem M'Sallaoui demeurant au 2, Place Concorcet, F-38320 Eybens

L'assemblée désigne Mademoiselle Stock Laurence, employée demeurant professionnellement à L-8521 Beckerich comme scrutateur et Monsieur Remouchamps Pascal, demeurant à B-4130 Esneux comme secrétaire, tous présents et acceptant.

L'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée prend acte de la démission avec effet immédiat de Mademoiselle Stock Laurence, demeurant professionnellement au 27, Huewelerstroossà L-8521 Beckerich de son poste d'administrateur au sein de la société.
2. L'assemblée prend acte de la démission avec effet immédiat de Monsieur Remouchamps Pascal, demeurant au 10, rue d'Avister à B-4130 Esneux de son poste d'administrateur au sein de la société.
3. L'assemblée prend acte de la nomination avec effet immédiat de Monsieur Alderotti Jean-Claude, demeurant au 153, Cours Berriat à F-38000 Grenoble à son poste d'administrateur au sein de la société.
4. L'assemblée prend acte de la nomination avec effet immédiat de Monsieur Rivaud Nicolas, demeurant au 36, Cours Berriat à F-38000 Grenoble à son poste d'administrateur au sein de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 10.30 heures.

I. M'Sallaoui / P. Remouchamps / L. Stock
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007020097/822/29.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08777. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Gibo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 104.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007021483/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04395. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

TS Holdings (Paris) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.108.200,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 111.835.

In the year two thousand and six, on the twentieth of December.
Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

TISHMAN SPEYER EUROPEAN STRATEGIC OFFICE FUND L.P., a Limited Partnership, incorporated and organized under the Laws of England and Wales, and registered with the registrar of companies for England and Wales under number LP8497, represented by its General Partner, TISHMAN SPEYER STRATEGIC INVESTMENTS (EUROPE) I L.L.C., a Limited Liability Company incorporated under the laws of Delaware (United States of America), with its principal place of business at 45 Rockefeller Center, NY 10111, New York, United States of America.

here represented by Ms. Laure Gérard, employee, with professional address at 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on November 30, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») established in Luxembourg under the name of TS HOLDINGS (PARIS), S.à r.l. having its registered office at 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 111.835, incorporated pursuant to a deed of the undersigned Notary, on October 24, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 400 of February 23rd, 2006 and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary on August 25, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at one million one hundred eight thousand two hundred Euro (EUR 1,108,200.-) divided into forty-four thousand three hundred twenty-eight (44,328) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to amend the article 8 of the Company's articles of association as follows:

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of the shares in existence.

The managers of the Company shall ensure at all times that (i) there will be no more than thirty (30) shareholders in the Company, (ii) none of the shareholders in the Company will be a natural person, and (iii) following any transfer of shares, clauses of the points (i) and (ii) of this paragraph will remain satisfied. For the avoidance of doubt this paragraph operates only to give the Company the opportunity to qualify as a special foreign fund for German tax purposes and each shareholder understands and agrees that it has no action whatsoever for damages whether in contract or delict (and will

not seek to pursue any such action) against either the assets of the Company, the managers or the Company in the event that this paragraph is breached or amended.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TISHMAN SPEYER EUROPEAN STRATEGIC OFFICE FUND L.P., un Limited Partnership, organisé selon les lois du Royaume Uni, et inscrit au registrar of companies for England and Wales, sous le numéro LP8497, représenté par son General Partner TISHMAN SPEYER STRATEGIC INVESTMENTS (EUROPE) I L.L.C., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), exerçant son activité principale au 45 Rockefeller Center, NY 10111, New York, Etats-Unis d'Amérique.

ici représentée par Mademoiselle Laure Gérard, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 30 novembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination TS HOLDINGS (PARIS), S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section, sous le numéro 111.835, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 400 en date du 23 février 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné reçu en date du 25 août 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million cent huit mille deux cents Euro (EUR 1.108.200,-) divisé en quarante quatre mille trois cent vingt-huit (44.328) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Les gérants de la Société s'assureront qu'à tout moment (i) il n'y aura pas plus de trente (30) associés présent dans le capital de la Société, (ii) qu'aucun des associés de la Sociétés ne sera une personne physique, et (iii) que suite à tout transfert de parts sociales les dispositions (i) et (ii) seront respectées. L'objet du présent est de permettre à la Société d'être qualifiée de «fond spécial étranger» au regard des autorités fiscales allemandes. En cas de non respect ou de modifications des dispositions du paragraphe précédent, aucune action en responsabilité civile ou délictuelle contre la Société ou les gérants de la Société ne pourra être engagée par les associés de la Société.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: L. Gerard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, vol. 156S, fol. 63, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007021518/211/98.

(070014634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Nasti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 67, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 84.744.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007021411/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05442. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Euroclass Multimedia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 67.071.

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EUROCLASS MULTIMEDIA HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de EMH, EUROCLASS MULTIMEDIA HOLDING S.A., suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch en date du 28 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 43 du 26 janvier 1999, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé suite à la conversion en euro en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 694 du 29 août 2001.

L'assemblée est présidée par Michele Canepa, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que soixante-dix mille sept cent cinquante-deux (70.752) actions représentant 85% du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Elections statutaires;
- 2) Considération sur le conseil d'administration;
- 3) Amendement des statuts;

IV. Que la présente assemblée représentant 85% du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, à savoir:

- CO-VENTURES S.A.,

avec effet immédiat et l'assemblée lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme en remplacement un nouveau commissaire aux comptes, à savoir:

AUTONOME DE REVISION S.C., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, inscrite auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 955.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de l'an 2008.

L'assemblée prend note de la démission des administrateurs M. Giovanni Battista Cattaneo Della Volta, M. Maurizio Carfagna, M. Vittorio Terrenghi, M. Paolo Panerai et M. Victor Uckmar, Riccardo Moraldi, Vincent Cormeau et Rodolfo Zurcher suivant des lettres de démission datées du 1^{er} décembre 2006. Décharge pleine et entière leur est accordée.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société sera administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder trois ans. Les administrateurs sont rééligibles. En cas de vacance d'un ou plusieurs administrateurs pour quelque raison que ce soit (y compris notamment en cas de démission volontaire), tous les administrateurs restants sont considérés démissionnaires et une nouvelle assemblée générale des actionnaires doit être convoquée en vue de renommer un nouveau conseil d'administration. Les actionnaires ont la possibilité de démissionner les administrateurs sans justification des motifs.»

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration a seul le pouvoir de délibérer sur la disponibilité de ses propres participations, à titre d'exemple, l'achat, la vente et le transfert de participations. Le Conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si l'unanimité de ses membres sont présents et votent à l'unanimité - le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Par dérogation le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. Le Conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à tierces personnes qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires. La gestion journalière ne comprend pas des opérations extraordinaires et notamment des actes impliquant un montant supérieur à deux cent mille euros (200.000,- EUR).

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué Monsieur Michele Canepa ou par la signature conjointe de deux administrateurs tout en respectant les dispositions de l'article 5.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 alinéa 2 qui aura la teneur suivante:

« **Art. 3. alinéa 2.** Toutes les actions sont nominatives ou au porteur selon le choix des actionnaires.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de clôture de l'année sociale en cours pour la faire correspondre à celle du 30 juin au lieu de celle du 31 décembre pour pouvoir permettre aux participations de clôturer leurs exercices préalablement. L'assemblée générale décide en conséquence, mais à titre transitoire, que l'année sociale actuellement en cours sera d'une durée de 18 mois et clôturée au 30 juin 2007.

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'année sociale commence le premier juillet d'une année et se termine le trente juin de l'année suivante.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date d'assemblée générale annuelle et en conséquent l'article 11 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de décembre à 9 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à sept cents euros (700,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Canepa, A. Ciampoli, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 2006, REM 2006 308. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007021554/5770/106.

(070014566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Esculape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, Zone Industrielle Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 67.296.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 novembre 1998, acte publié au Mémorial C n ° 83 du 10 février 1999.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ESCULAPE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007021383/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07637. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Alpha Transporting Transatlantique International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.042.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 2 juin 2006 que

Les mandats de Madame Margarita Maslova et de Madame Svetlana Legostaeva, qui sont venus à échéance lors de cette assemblée, ne sont pas renouvelés.

Sont élus administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- La société GRETTON INVESTMENTS LIMITED ayant son siège social à 125 Main Street, Charlestown, Nevis Islands (VI) portant le n ° de registre C 263 27

- Monsieur Oleksandr Kharlamov, indépendant, demeurant à Kirovograd (Ukraine), 11/11 Ul. Karla Marxa,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2007020104/510/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08020. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Burberry Luxembourg (No.1) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 288.691.350,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.583.

In the year two thousand and six, on the 21st December 2006,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of BURBERRY LUXEMBOURG (N^o 1), S.à r.l. (the «Company»), a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 99, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.583, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary enacted on 31 July 2002, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1458, page 69949, of 9th October 2002, amended a last time by a notarial deed enacted on 30th October 2006 before the undersigned, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2312, of 11th December 2006 (the «Articles»).

The meeting is presided by Eric Isaac, Group Resident Manager, residing at Moutfort,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 11,547,654 (eleven million five hundred forty-seven thousand six hundred fifty-four) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states that he has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Termination of the current financial year of the Company as at 21st December 2006;
2. Decision to fix the starting and the closing days of the next financial years to respectively 22nd December and 21st December;
3. Amendment of article 19 of the articles of association of the Company relating to items 1 and 2 above;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to exceptionally terminate as at the close of 21st December 2006 the current financial year of the Company, having started on 8th November 2006.

Second resolution

It is resolved to fix the opening and closing dates of the next financial year exceptionally to respectively 22nd December 2006 and 21st December 2007 and each subsequent financial year of the Company shall then begin on 22nd December and end on 21st December, (the «Modification of the Financial Year»).

Third resolution

Further to the Modification of the Financial Year, it is resolved to amend article 19 of the articles of association of the Company («Article 19») so that Article 19 shall now read as follows:

«The financial year begins on the twenty-second day of December and ends on the twenty-first of December of each year».

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 2,000.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit le traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-et-un décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de BURBERRY LUXEMBOURG (N ° 1), S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 99, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.583 et constituée par un acte notarié du 31 juillet 2002 du notaire soussigné, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1458, page 69949 du 9 octobre 2002 et modifiés une dernière fois par un acte notarié du 30 octobre 2006 du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2312, du 11 décembre 2006 (les «Statuts»).

L'assemblée est présidée par Eric Isaac, Group resident manager, demeurant à Moutfort.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique, présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 11.547.654 (onze millions cinq cent quarante-sept mille six cent cinquante-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Clôture de l'exercice social en cours de la Société à la date du 21 décembre 2006;
2. Décision de fixer les dates de début et de clôture des prochains exercices sociaux respectivement au 22 décembre et 21 décembre;
3. Modification de l'article 19 des statuts de la Société relatif aux résolutions 1^{er} et 2 ci-dessus;
4. Divers.

Après que l'associé unique a approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de clôturer exceptionnellement le 21 décembre 2006 l'exercice social de la Société en cours ayant débuté le 8 novembre 2006.

Deuxième résolution

Il est décidé de fixer exceptionnellement les dates de début et de clôture de l'exercice social suivant de la Société respectivement au 22 décembre 2006 et 21 décembre 2007 et chaque exercice social de la Société suivant débutera alors le 22 décembre pour se terminer le 21 décembre (la «Modification de l'Exercice Social»).

Troisième résolution

A la suite de la Modification de l'Exercice Social, il est décidé d'amender l'article 19 des statuts de la Société («Article 19»), qui doit désormais être lu de la manière suivante:

«L'année sociale commence le vingt-deuxième jour du mois de décembre et finit le vingt-et-unième jour du mois de décembre de chaque année.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en rapport avec le présent acte, s'élève à environ 2.000,- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, mêmes jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: E. Isaac, R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 26, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007021568/21/111.

(070014543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Dikomo Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 94.277.

Les comptes annuels au 31 mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

FIDUCIAIRE AUDITLUX S.à r.l.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007021477/1747/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05112. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Symbolinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 123.683.

Résolution par écrit du conseil d'administration datée du 12 janvier 2007

Administrateurs:

M. Dario Colombo

M. Fernand Heim

M. Marc Schmit

Suite à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date de ce jour et, conformément à l'article 6 des statuts et à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, d'élire un administrateur-délégué qui par sa seule signature peut engager valablement la société, le Conseil d'Administration décide de nommer à l'unanimité comme administrateur-délégué: M. Dario Colombo, expert-comptable, avec adresse professionnelle au Via Clemente Maraini, 39, CH-6902 Lugano.

D. Colombo / F. Heim / M. Schmit

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007020142/230/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08069. - Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Oredisio Finance S.A., Société Anonyme,

(anc. Romeo Holding S.A.).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 87.103.

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROMEO HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 87.103, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 12 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 11 juillet 2002, numéro 1060.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sabine Reizer-Wingel, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Lydia Schneider, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées et variétés par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Changement de la dénomination sociale de ROMEO HOLDING S.A. en OREDISIO FINANCE S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de OREDISIO FINANCE S.A.

2) Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de ROMEO HOLDING S.A. en OREDISIO FINANCE S.A.

L'article 1^{er} des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de OREDISIO FINANCE S.A.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Reizer-Wingel, Schneider, Desiderio, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 97, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007020835/202/56.

(070014233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Maresol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Arlon, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.076.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007021149/5103/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02431. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Den Beckleck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.775.

Le bilan au 31 décembre 1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007021389/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05408. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Rynda en Primeur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.909.

In the year two thousand and six, on the twentieth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of shareholders (the «Meeting») of the public company (société anonyme) RYNDA EN PRIMEUR S.A., a public company (société anonyme) having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, with a share capital of EUR 31,562.50 (thirty one thousand five hundred and sixty two Euros and fifty Cents.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 120909 and incorporated pursuant to a deed drawn up by the above mentioned notary dated 28 September 2006 (the «Company»), whose articles of association (the «Articles») have not yet been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Mr. Laurent Thailly, lawyer, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mr. Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting appoints as scrutineer Mr. Hubert Janssen, prenamed.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I) That the shareholders represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been controlled by the proxy of the represented shareholders and by the board of the meeting, has been signed by the board of the Meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed ne varietur by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders to the present Meeting shall also remain attached to the present deed with which it will be registered and signed ne varietur by the parties and the acting notary.

II) That as a result of the aforementioned attendance list all 2,425 class A shares, 50 class B shares and 50 class C shares issued are represented at the present Meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different statements of the agenda.

III) That the agenda of the present Meeting is as follows:

Agenda:

1. Decision to change the financial year of the Company which shall now end on the 31st March of each year and consequently amend article 16 of the Articles so that it will henceforth read as follows:

« **Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of April and shall terminate on the 31st March of next year.»

2. Decision to reduce the term of the first accounting year by one month to have it terminated on 31 March 2007.

3. Decision to adjust the date of the annual general shareholders meeting so as to reflect the above decisions and consequently amend article 9, first paragraph, of the Articles so that it will henceforth read as follows:

« **Art. 9. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Wednesday of the month of August, at 11.00.»

After discussion, the Meeting took the following decisions, at unanimity:

First resolution

The Meeting decides to change the financial year of the Company which shall now end on the 31st March of each year and consequently amend article 16 of the Articles so that it will henceforth read as follows:

« **Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of April and shall terminate on the 31st March of next year.»

Second resolution

The Meeting decides to reduce the term of the first accounting year by one month to have it terminated on 31 March 2007.

Third resolution

The Meeting decides to adjust the date of the annual general shareholders meeting so as to reflect the above decisions and consequently amend article 9, first paragraph, of the Articles so that it will henceforth read as follows:

« **Art. 9. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Wednesday of the month of August, at 11.00.»

Closure of the meeting

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

There being no further business on the agenda and nobody else asking to speak, the Meeting is closed by the chairman.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the Meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

En l'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme RYNDA EN PRIMEUR S.A., une société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 31.562,50 (trente et un mille cinq cent soixante-deux euros et cinquante cents), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120909 et constituée en vertu d'un acte du notaire précité en date du 28 septembre 2006 (la «Société»), dont les statuts (les «Statuts») n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Mr. Laurent Thailly, juriste, ayant sa résidence professionnelle au Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Mr. Hubert Janssen, juriste, ayant sa résidence professionnelle au Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Mr. Hubert Janssen, prénommé.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, Monsieur le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

1) Que les actionnaires représentés à l'assemblée, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, contrôlée par le mandataire des actionnaires représentés et les membres de l'Assemblée, a été signée par le bureau de l'Assemblée.

La prédite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 2,425 actions de classe A, les 50 actions de classe B et les 50 actions de classe C émises sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier l'exercice social de la Société qui désormais se termine le 31 mars de chaque année et en conséquence de modifier l'article 16 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois d'avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.»

2. Décision de réduire la durée de l'exercice social de un mois pour le faire finir au 31 mars 2007.

3. Décision d'ajuster la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires afin de prendre en compte les décisions précédentes et en conséquence de modifier l'article 9, paragraphe 1^{er} des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9. Assemblée générale annuelle des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le premier mercredi du mois d'août à 11 heures.»

Après discussion, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'exercice social de la Société qui désormais se termine le 31 mars de chaque année et en conséquence de modifier l'article 16 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois d'avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire la durée de l'exercice social de un mois pour le faire finir au 31 mars 2007.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'ajuster la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires afin de prendre en compte les décisions précédentes et en conséquence de modifier l'article 9, paragraphe 1^{er} des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9. Assemblée générale annuelle des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le premier mercredi du mois d'août à 11 heures.»

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président prononce la clôture de l'Assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'Assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Thailly, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 15, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007021569/211/132.

(070014548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Promobe Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.
R.C.S. Luxembourg B 84.702.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n^o 451 du 21 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *PROMOBE PARTICIPATIONS S.A.*
INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007021377/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07615. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Den Beckleck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 58.775.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007021390/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05411. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Sea Water Charter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 70.844.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007021471/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07916. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Karina Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 89.719.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007021413/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07939. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.
